

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DFPE 111 Dotations et avenants pour les associations gestionnaires de centres de protection maternelle et infantile (3.701.941 euros).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu les deux conventions pluriannuelles de fonctionnement pour deux centres de protection infantile signées le 8 novembre 2017 entre le Département de Paris et l'association « Enfant et Santé », dont le siège social est situé 11 bis rue Curial à Paris (19^e), et notamment leurs articles 2-3 ;

Vu les cinq conventions pluriannuelles de fonctionnement pour cinq centres de protection infantile signées le 23 novembre 2017 entre le Département de Paris et l'association « Croix Rouge Française », dont le siège social est situé 8 avenue Montaigne 93160 Noisy le Grand, et notamment leurs articles 2-3 ;

Vu les trois conventions pluriannuelles de fonctionnement pour trois centres de protection infantile signées le 06 décembre 2017 entre le Département de Paris et l'association « Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon », dont le siège social est situé 35 rue du Plateau à Paris (19^e) et notamment leurs articles 2-3;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement signée le 08 novembre 2017 entre le Département de Paris et l'association « Goutte de Lait Saint Léon », dont le siège social est situé 35-37 rue Duplex à Paris (15^e), et notamment son article 2-3 ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement signée le 08 novembre 2017 entre le Département de Paris et l'association « Œuvre de la Chaussée du Maine Centre d'Etudes et d'Action Sociale et d'Initiatives Locales », dont le siège social est situé 4 rue Vigée Lebrun à Paris (15^e), et notamment son article 2-3 ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement signée le 26 octobre 2017 entre le Département de Paris et l'association « Groupe d'œuvres Sociales de Belleville », dont le siège social est situé 162 rue de Belleville à Paris (20^e), et notamment son article 2-3 ;

Vu la convention annuelle de fonctionnement signée le 16 décembre 2019 entre la Ville de Paris et l'association « VYV 3 Ile de France » (anciennement « VYV CARE Ile de France ») dont le siège social est situé 167 rue Raymond Losserand à Paris (14^e) ;

Vu le projet de délibération du 22 septembre 2020, par lequel Madame La Présidente du Conseil de Paris, propose de fixer pour 2020 les dotations aux associations gestionnaires de centres de protection maternelle et infantile ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne SOUYRIS, au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Le montant des dotations de fonctionnement 2020 des centres de PMI est fixé comme suit :

Associations gestionnaires	Adresse des centres	Montant des dotations 2020
Enfant et Santé	11, bis rue Curial (19e)	295 025 €
Enfant et Santé	52, avenue de Flandre (19e)	223 497€
Croix Rouge Française	48, rue du Faubourg Saint-Denis (10e)	285 514 €
Croix Rouge Française	42, rue Vandrezanne (13e)	168 516 €
Croix Rouge Française	145, boulevard Ney (18e)	309 818 €
Croix Rouge Française	61/ 63, rue des Haies (20e)	200 221 €
Croix Rouge Française	93, rue Haxo (20e)	204 195 €
Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon	29, rue Robert et Sonia Delaunay (11e)	331 389 €
Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon	6, bis rue Clavel (19e)	322 154 €
Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon	119, rue d'Avron (20e)	355 617 €
Goutte de Lait Saint-Léon	35, rue Duplex (15e)	280 833 €
OCM CEASIL	4, rue Vigée Lebrun (15e)	210 030 €
VYV 3 Ile de France	26, boulevard Brune (14e)	252 778 €
GOSB	162, rue de Belleville (20e)	262 354 €
TOTAL		3 701 941€

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer treize avenants visant à prolonger d'un an les conventions 2018 – 2020 en cours et fixant les engagements réciproques de la Ville de Paris avec les organismes suivants pour l'organisation et le financement des activités de protection infantile.

- **Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon**, dont le siège social est situé 18 rue de la Croix Saint Simon (20^e), pour le centre du 29 rue Robert et Sonia Delaunay (11^e), pour le centre du 6 bis rue Clavel (19^e) et pour le centre du 119 rue d'Avron (20^e)

- **Enfant et Santé**, dont le siège social est situé 11 bis rue Curial (19e), pour le centre du 11 bis rue Curial (19e) et pour le centre du 52 avenue de Flandres (19e)

- **Croix Rouge Française**, dont le siège social est situé 98 rue Didot (14^e), pour le centre du 48 rue du Faubourg Saint-Denis (10^e), pour le centre du 42 rue Vandrezanne (13^e), pour le centre du 145, boulevard Ney (18^e), pour le centre du 61/ 63 rue des Haies (20^e) et pour le centre du 93 rue Haxo (20^e)

- **Goutte de Lait Saint-Léon**, dont le siège social est situé 35-37 rue Dupleix (15^e), pour le centre du 35 rue Dupleix (15^e)

- **Œuvre de la Chaussée du Maine Centre d'Etudes et d'Action Sociale et d'Initiatives Locales (OCM-CEASIL)**, dont le siège social est situé 4 rue Vigée Lebrun (15^e), pour le centre du 4 rue Vigée Lebrun (15^e)

- **Groupe d'œuvres Sociales de Belleville (GOSB)**, dont le siège social est situé 162 rue de Belleville (20^e), pour le centre du 162 rue de Belleville (20^e).

Ces avenants sont joints au présent délibéré.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant joint au présent projet de délibération, précisant les engagements réciproques de la Ville de Paris avec l'union mutualiste « VYV 3 Ile de France » (anciennement « VYV CARE Ile de France») pour l'organisation et le financement des activités de protection infantile.

- « **VYV 3 Ile de France** » anciennement « VYV CARE Ile de France» dont le siège social est situé 167 rue Raymond Losserand à Paris (14^e) pour le centre du 26, boulevard Brune (20^e).

Cet avenant est joint au présent délibéré.

Article 4 : Les dépenses correspondant aux participations visées à l'article 1 et à l'article 2 seront imputées au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 411, nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2020.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO